

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES
ET ARRETES DU MAIRE**

**INTERDICTION DE STATIONNEMENT
ET DE LA CIRCULATION**

D.G.A.
Sports, Sécurité, Santé, Associations, Animations
et Relations Extérieures
Service des Animations et de la Vie Associative

Le Maire de la ville de Wattrelos,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels du 7 juin 1977,
relatifs à la signalisation routière,

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires en
vue d'assurer la sécurité et l'ordre public à l'occasion de livraison.

Concessionnaire : Ville de Wattrelos	Entreprise : Ville de Wattrelos - Service des Animations et de la Vie Associative
Lieu : Commune de Wattrelos	Objet : Livraison
Section : Au droit du chantier	Date : Du 10 janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019

ARRETE

Article 1^{er} - Au droit du chantier :

- Le stationnement des véhicules de toute nature est interdit
- La chaussée est rétrécie
- La vitesse est limitée

Article 2 - Ces dispositions seront rappelées par l'installation de la signalisation appropriée.

Article 3 - Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois, avec mise en fourrière des véhicules gênants.

Article 4 - MM le Président de Métropole Européenne de Lille, le Directeur Général des Services de la Mairie et le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois suivant son affichage et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

Fait à Wattrelos, le 10 janvier 2019

Le Maire
Signé : Dominique BAERT